

**Contrat de reprise de collecte sélective « Papiers recyclables des ménages » - Avenant n°2 avec UPM Kymmene**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 39*

**LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu le 5 octobre 2004 avec la société UPM-Kymmene un contrat de reprise des déchets imprimés en vue de leur recyclage pour une durée de 6 ans dont le terme est fixé au 30 septembre 2010.

Pour tenir compte des modifications décidées par ECO FOLIO, ce contrat a été actualisé par un avenant n° 1 en date du 30 décembre 2008.

Afin de ne pas interrompre le service offert à la Ville par ce prestataire, et dans l'attente de la passation d'un nouveau contrat, il est proposé de proroger ce contrat jusqu'au 30 juin 2011.

Par ailleurs, la société UPM-Kymmene est en mesure d'offrir un meilleur prix de reprise à la Ville en fixant un nouveau plancher à 48 €HT / tonne, contre 42,69 €HT / tonne actuellement.

Enfin, depuis la conclusion du contrat, de nouveaux indices spécifiques au secteur du recyclage du papier ont été créés, qu'il est proposé de substituer à ceux initialement fixés dans la formule de calcul du prix de reprise.

Toutes les autres clauses resteraient inchangées.

Considérant l'avis émis par la commission n° 3 le 13 septembre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature d'un avenant n° 2 au contrat, portant sur le nouveau terme, le nouveau prix plancher et les nouveaux indices servant de base à la formule de calcul du prix de reprise,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant avec la société UPM-Kymmene.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--